



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance professionnelle des ARM

Question écrite n° 26185

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'absence de reconnaissance à l'exercice de métier d'assistant de régulation médicale (ARM). Dans le cadre d'une orientation au plus près des besoins des personnes appelant les services de secours, les ARM permettent de délivrer les premières préconisations de soins et de mettre en contact les différents professionnels de santé avec les besoins des patients. Leur rôle est sensiblement amené à être chargé à de plus en plus de responsabilités avec le projet d'un guichet unique d'appel pour les urgences. Pour répondre aux besoins, une formation basée sur un référentiel de certification construit avec les représentants de la profession, les urgentistes, les organisations syndicales de la fonction publique hospitalière et les partenaires institutionnels, la formation d'une année comprend 1 470 heures, réparties à parts égales entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique *via* des stages découverte et des stages métier. La formation vise à faciliter l'insertion des futurs régulateurs médicaux par l'obtention de qualifications spécifiques à la profession. Les étudiants ARM ainsi que les régulateurs médicaux déjà en postes sont inquiets quant à la reconnaissance de leur profession et à leur possibilité de faire reconnaître l'augmentation de leurs qualifications et de leurs compétences durant l'évolution de leur carrière. D'autres professionnels de santé ou d'urgences peuvent faire état de leurs compétences et de leurs qualifications croissantes durant leur carrière, ce qui amène à la reconnaissance d'un diplôme de niveau supérieur. Elle lui demande pourquoi ne pas reconnaître un niveau supérieur d'ARM après plusieurs années de présence au sein de leur métier. Cette situation permettrait aux ARM de connaître une évolution professionnelle reconnaissant leurs aptitudes de gestion des urgences ainsi que de favoriser l'encadrement des équipes d'ARM par les personnes formées antérieurement aux autres. La reconnaissance pourrait aboutir à un niveau bac + 2. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26185

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 avril 2020

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 537

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)